

Evaluation du juge cantonal VD Bernard ABRECHT

Haut fonctionnaire vaudois, se dit «juge» cantonal vaudois.

«Travaille» au palais de l'Hermitage, route du Signal 8, 1014 Lausanne.

Adresse privée:

Rue du Vieux Bourg 1, 1096 Cully VD

Tél. privé : 021 799 18 52 - Tél. professionnel : 021 321 44 22

Etat civil: marié avec Catherine



Bernard ABRECHT

Malheureusement, nous n'avons pas encore trouvé sa photo



Sonnette à l'entrée de la demeure des ABRECHT

Prises de vue de la résidence d'ABRECHT



Entrée, côté rue du Vieux Bourg



Façade nord

Profil

Juge au Tribunal cantonal depuis le 26.06.2008 pour le parti socialiste. Et juge fédéral suppléant depuis 2014.

Il s'agit d'un de ces magistrats sulfureux qui évitent de se faire remarquer par les médias.

Liste de références (observations récoltées depuis l'an 2000):

nombre de références négatives: 5

nombre de références positives: 0

Quelques victimes de la corruption couverte par ABRECHT:

- L'affaire de corruption du requin de l'immobilier Patrice GALLAND:
www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_colelough-f.pdf
- L'affaire de Jakob GUTKNECHT :
www.worldcorruption.info/gutknecht.htm

L'auteur de ces lignes a eu à faire 3 fois de suite au juge ABRECHT, méprisant les Droits de l'Homme :

LES PROCÉDÉS DE LA RACAILLE JUDICIAIRE Á L'ÉGARD DE SON DÉTRACTEUR DÉMASQUENT LE RÉGIME

Fin 2012, le Tribunal fédéral a prononcé un oukaze pour réincarcérer son critique Gerhard ULRICH sans audition par un Tribunal, trahissant ainsi ses propres dogmes :

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_mathys-f.pdf

Évidemment, la Cour Européenne des Droits de l'Homme n'avait pas d'objection à faire. Les Droits de l'Homme sont le cadet de ses soucis, la CEDH étant la plus grande usine d'injustices de notre planète. Voir :

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu-vucinic-f.pdf

Fonctionnaires ayant coopéré dans cette alliance pour débiter des perles de jurisprudence, en appliquant avec constance la lex ULRICH, à ses dépens:

- les «procureurs» VD **Eric MERMOUD** et **Yves NICOLET**
- les «juges» cantonaux VD **Joël KRIEGER**, **Fabienne BYRDE**, **Bernard ABRECHT** et **Guillaume PERROT**
- les «juges» fédéraux **Hans MATHYS**, **Felix SCHOEBI** et **Laura JACQUEMOUD-ROSSARI**
- le «juge» européen **Nebojša VUČINIĆ**

Ils ont été rejoints par la «juge» d'application des peines VD **Sabine DERISBOURG**.

ABRECHT et Cie ont refusé dans un premier temps ma libération conditionnelle, nonobstant bonne conduite, par arrêt 473 AP11.012271-SPG du 14.11.11. Ils furent déboutés par les juges fédéraux **MATHYS** et consorts par ATF 6B_825/2012 du 08.05.12 au motif que les Vaudois s'étaient basés sur « des présomptions et des soupçons». Par arrêt 357 AP11.012271-SPG du 11.07.12, ABRECHT et ses compères ont simplement réitéré leurs «présomptions et soupçons», et les mêmes «juges» fédéraux **MATHYS**, **SCHOEBI** et **JACQUEMOUD-ROSSARI** les approuvèrent par ATF 6B_451/2012 du 29.10.12, bien que la situation soit restée identique.

ABRECHT et ses acolytes rejetèrent ma demande de libération une 3^{ème} fois par AP13.006828-SDE du 06.12.13. Ainsi, ils m'ont fait l'honneur d'avoir dû purger mes 4 années d'emprisonnement, comme prisonnier politique pour avoir critiqué les magistrats de ce pays, jusqu'au dernier jour.

En conclusion, ABRECHT, camouflé en socialiste, couvre la corruption dans le canton de Vaud et participe activement à la répression de la liberté d'expression.

Evaluation des Hommes de Loi

14.05.17/GU